



Un lac en héritage
Plus de 30 ans d'efforts!

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS AU LAC DION

Date	Actions
1972	Incorporation du Club sportif du lac des Goulet (ancien nom du lac Dion).
1974	Inspection du lac Dion par M. Pierre L. Landry, biologiste.
1975	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inspection chimique des eaux, ▶ Élimination de tous types de moteurs.
1980	Classification et plan correctif des installations septiques.
1981	Étude sur le potentiel des terrains situés sur les rives du lac par le MENV.
1988	Classification des rives.
1989 à 1993	Inscription aux programmes des lacs et plantation de 30 000 arbustes.
1991	Inventaire et qualité des habitats.
1992	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Relevé de la qualité des eaux, ▶ Étude des installations septiques et du potentiel du sol.
1997	Rapport sur le lac Dion par M. Richard Martineau, biologiste.
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Avis de M. Luc Major, biologiste de la revue « Faune et Parc », ▶ Rapport additionnel de M. Richard Martineau, biologiste.



FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partenaire financier



TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS AU LAC DION

Date	Actions
2000	Demande d'autorisation au MENV Chaudière-Appalaches pour utiliser des moyens mécaniques pour le contrôle des plantes aquatiques.
2001	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présentation de l'approche de gestion en bassin versant à l'assemblée générale. ▶ Les riverains adoptent la proposition et acceptent de payer 100 \$ sur une base volontaire pour avoir l'aide d'une ressource spécialisée (60 sur 67 déposent leur chèque), ▶ La municipalité de St-Damien verse 3500 \$, ▶ Formation du Comité de restauration (CRLD).
2002	Élaboration de la planification stratégique (11 préoccupations pour la restauration du lac Dion dont la première est : Gestion des eaux usées).
2003	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réalisation de l'Étude de faisabilité sur l'implantation d'un réseau de collecte et d'un système de traitement des eaux usées (la municipalité avance 7500 \$ et le MENV 7500 \$); ▶ Contribution de 100 \$ par les riverains pour une deuxième année (59 sur 67 paient cette cotisation volontaire); ▶ Contribution de 1000 \$ de la compagnie IPL de St-Damien; ▶ Réalisation de 3 cahiers de Conservation volontaire subventionnés par MENV, pour 3 propriétaires.
Octobre 2003	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Obtention de 30 500 \$ du FAQDD jusqu'en mars 2005 pour continuer à réaliser la planification stratégique; ▶ Décision de l'assemblée générale sur la gestion des eaux usées : « Étant donné que les coûts pour un réseau d'égout dépasse largement la capacité de payer des propriétaires, un vote unanime oriente la solution vers l'application de la fosse à rétention totale pour tous ».
Janvier 2004	Présentation du Bilan de phosphore au CRLD.
Avril 2004	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Rencontre avec le MENV Chaudière-Appalaches pour obtenir une dérogation à l'application du Q2, r.8 afin de réaliser la solution votée à l'unanimité; ▶ Réponse du MENV : « Ceux-ci reconnaissent que le niveau d'eutrophisation du lac est très élevé et proposent une solution pour éliminée 80 % du phosphore des installations septiques en installant une fosse hermétique pour la toilette ainsi qu'une deuxième fosse avec champs d'évacuation dans tous les cas où le règlement du Q2, r.8 le permet »

TABLEAU SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS AU LAC DION

Date	Actions
14 juin 2004	<p>Lors de l'assemblée publique convoquée par la municipalité; les 51 personnes présentes représentant 31 propriétaires votent unanimement pour adopter la proposition :</p> <p style="padding-left: 40px;">« Que chaque propriété soit équipée d'une installation à vidange périodique (réservoir à vidange périodique pour les toilettes) et une fosse septique ainsi qu'un élément évacuateur pour les eaux ménagères.</p>
Juillet 2004	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Conseil municipal de St-Damien vote une résolution pour demander une autorisation au MENV pour modifier l'application du (Q-2, r.8) au lac Dion. ▶ Rencontre au cabinet du ministre de l'Environnement pour justifier la demande ▶ Réponse des hauts fonctionnaires : <div style="padding-left: 40px;">Bonne démonstration technique que le lac Dion a besoin de cette mesure dans l'état d'eutrophisation prouvé.</div> ▶ Besoin de vérifier l'appui social des riverains à cette mesure.
Août 2004	<p>Les riverains appuient la municipalité par l'opération signature. 58/66 propriétaires ont envoyé leurs lettres au ministre et à leur député.</p>
Septembre 2004	<p>Rencontre avec la députée, Mme Dominique Vien; devant la mobilisation du milieu, celle-ci s'engage à influencer le MENV en vue d'émettre un décret pour la région du lac Dion.</p>
Octobre 2004	<p>Les riverains lors de l'assemblée générale votent l'obtention du décret comme une priorité et approuvent l'opération lettre d'engagement des riverains conditionnel à l'émission de ce décret.</p>
Novembre 2004	<p>Les conseils d'administration du CSLG et du CRLD proposent de demander l'approbation du ministre pour le contenu de la lettre d'engagement avant de l'envoyer aux riverains afin de ne pas mener cette opération inutilement. De plus une réponse écrite est demandée au MENV quant à l'intention d'émettre le décret advenant les conditions respectées.</p>
2 février 2005	<p>Réponse du sous-ministre M. Pierre Baril : « Nous n'avons pas l'intention de procéder à la modification réglementaire que vous demandez. Nous demeurons attentifs à la recherche de solutions pour circonscrire la gestion des sources de phosphore. ».</p>
9 février 2005	<p>Le CRLD décide de continuer les revendications et de proposer un projet pilote au MENV au lac Dion pour étudier les résultats d'application de contrôle de phosphore sur une base volontaire mais avec incitatifs financiers.</p>